

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 décembre à 20 H 30**

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; MM. Pierre AIZPURUA, Jean-François LARRE, Patrick LISTRE, Gilles SEBE, Adjoint ; Mmes Nicole DIRASSAR, Danièle HIRTZ, Béatrice MERLET, Évelyne PONCINI (à partir de la 3^{ème} délibération), Maritxu VELEZ, MM. Bertrand ARDILOUZE, Ramuntxo DAUBAS, Michel DEGERT, Hubert DEJARDIN.

Absente excusée : Mme Dominique JORLY,

Secrétaire de séance : M. Michel DEGERT

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

1 – Travaux en Régie 2006

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant des travaux en régie effectués par le personnel communal et qui s'élève à 61 722,36 € répartis sur les programmes suivants :

Voirie :	31 819,27 €
Bâtiments Communaux :	29 903,09 €

2 – Ouverture d'un crédit de Trésorerie pour 2007

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter auprès de la Caisse d'Épargne, une ouverture de crédit de Trésorerie d'un montant de 160 000 € au taux de T4M avec une marge de 0,12 %.

3 – Tarif occupation du domaine public 2007

Les redevances d'occupation du domaine public sont arrêtées comme suit pour 2007 (elles augmentent de 2,5 %) :

Échafaudage :

65 € / mois par tranche de 10 ml - Forfait 33 € pour 15 j et moins

Dépôts de matériaux tous genres :

132 € / mois pour 4 m² - Forfait 116 € pour 15 j et moins

Panneaux de clôture des chantiers, cabanes de chantiers, abris, bennes :

65 € / mois - Forfait 49 € pour 15 j et moins

Droit de stationnement :

- grues :

flèche de - de 10 m 65 € / mois - Forfait 57 € pour 15 j et moins
flèche de + de 10 m 163 € / mois

- élévateurs, treuils, tracteurs, engins divers :

65 € / mois - Forfait 57 € pour 15 j et moins

- vente ambulante : **205 € la journée**

- vente ambulante porte à porte : **169 € / an**

Etalages, devantures commerciales :

- Avenue de Gaulle, Parkings, quartier du Port et Plages :

65 € / mois par 6 m² (3 mois minimum)

- Terrasse Hetéroclito : **1 076 € / an**

- Terrasse du Madrid : **512 € / an**

Droit de stationnement taxi : **205 € / an**

Brocante Fronton : **9 € / stand par 6 m²**

Marché Fronton et autres : **9 € / journée par 8 m²**

Occupation fronton (activités commerciales et associations non subventionnées) :

158 € / journée + prestations :	fermeture fronton	49 €
	mise en place podium	97 €
	nettoyage	85 €

Port :

- non inscrits maritimes : **anneau 49 € / an**
cabane 80 € / an

- inscrits maritimes : **anneau 32 € / an**
cabane 49 € / an

- Local Syndicat des marins : **152 € / an**

- droit d'utilisation outillage : **49 € / an**

- utilisation potence batteleku et emplacement : **49 € / an**

Parking à bateaux/Alcyons :

- assujettis à la taxe d'habitation : **Forfait de 49 €**

- non assujettis à la taxe d'habitation : **Forfait de 97 €**

Occupation de bâtiments communaux :

- Etchartia . **Age d'Or 152 € / an**
 . **Amis du Musée 152 € / an**
 . **Olharroa 152 € / an**
 . **Bihotzez 152 € / an**

- Itsasoan . **Point Glisse 152 € / an**
 . **Urkirola 152 € / an**

- Salle Behereta. **Getaria 152 € / an**

- Blockhaus . **Gaubele 152 € / an**
 . **Ohatze 152 € / an**

Emplacements réservés restaurants :

- Les Alcyons **9 640 € / an**

- Etche Terra **9 640 € / an**

Espace d'animation et de récréation (salles Haispoure et Elizaldia) :

<u>Réception/mariage</u> (hors repas)	Getariar	95 €
	Hors Getariar	123 €
	Frais de nettoyage	95 €
	Chèque de caution	256 €

Assemblée générale Association de la commune **gratuit**

Autres

1/2 journée	51 €
Journée	77 €

Activités sportives ou culturelles :

17 €/mois pour une occupation hebdomadaire de 2 h maximum

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2007, les droits de stationnement et redevances d'occupation du domaine public comme ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les autorisations nécessaires et conventions d'occupation,
- autorise le Maire à encaisser ces recettes au budget.

4 – Demande de subvention au titre de la DGE 2007

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter un dossier susceptible d'être éligible en 2007 au titre de la D.G.E. Il concerne les travaux de mise en sécurité du chauffage de la commune prescrits par la commission de sécurité. Une aide de 30 % peut être attribuée.

5 – Demande d'Aide personnelle du Député

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide personnelle du député pour financer la mise en conformité de l'éclairage de l'Eglise, les travaux sont estimés à 11 507 € HT.

6 – Renouvellement contrat ATESAT (assistance Technique de l'Etat)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat (DDE) pour bénéficier de l'ATESAT pour une durée de 3 ans et d'affecter une enveloppe financière de 545,06 €.

Il précise que la commune répond aux critères définis par décret pour en bénéficier dans le cadre de l'aménagement de l'Habitat et de la voirie.

7 - Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la protection sociale des Agents

A l'unanimité, la commune adhère au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion pour garantir les risques concernant la protection sociale des agents.

8 - Désignation de représentants à l'Association d'aide familiale et Sociale

L'Association développe et gère dans la circonscription de la CAF de Bayonne toutes sortes de services en direction de la petite enfance. Les statuts de l'Association ont été modifiés, les communes doivent désigner 2 représentants ; Madame MERLET et Mr AIZPURUA sont désignés à l'unanimité.

9 - Projet de jumelage Guéthary Pays Basque Nord et Trois Pistoles province du QUEBEC au QUEBEC

Le Maire informe qu'il a reçu la visite de Basques, vivants au Canada. Ils souhaitent un rapprochement avec une ville du Pays Basque Nord, les autorités Québécoises ayant donné un accord de principe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'établir un contrat préliminaire pour la préparation d'un jumelage avec la commune de Trois Pistoles au Canada. L'institut culturel Basque et l'Association de Force Basque de France seraient associés.

10- Résiliation adhésion CNAS

Suite à une demande des agents communaux, le Conseil Municipal demande la résiliation de l'adhésion au CNAS (Comité national d'action sociale) avec effet au 1^{er} janvier 2008.

11- Décisions du Maire dans le cadre de la délégation

- Emprunt 2006 de 230 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour, au taux fixe de 3,89 %.

- Travaux de menuiserie au Village Vacances avec l'entreprise MOUHICA, pour un montant de 3 529,49 € HT.

- Dissimulation du réseau téléphonique au chemin HIL-HARRIAK avec France Télécom, pour un montant de 1 140 €.

INFORMATIONS du MAIRE

- Rapport d'activité des Syndicats intercommunaux

Les Syndicats Intercommunaux auxquels la commune adhère, ont remis leur rapport d'activité de l'exercice 2005.

Sont concernés : . le Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de St Jean de Luz,
. le Syndicat Intercommunal des Collèges d'enseignement secondaire de St Jean de Luz,
. le Syndicat Intercommunal ZAKURTEGIA (chenil)

Le SIED a remis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Tous ces documents sont mis à disposition du public, ils sont consultables en Mairie.

PROJET FERROVIAIRE DEBAT PUBLIC Bordeaux – Espagne

Position de la Commune de Guéthary sur le projet ferroviaire Bordeaux – Espagne soumis au débat public

En préambule, je pense important de retracer l'histoire de la traversée de la voie de chemin de fer à Guéthary.

Chronique d'une traversée difficile :

1300 mètres de voie ferrée vont bousculer au passage Costa aldea et Haispoure

Réaction violente du Maire Jean-Baptiste Dibarboure et du Conseil Municipal

le 21 juillet 1861

Ils constatent que :

- l'enquête pour l'ouverture des travaux se fait tandis que les travaux ont déjà commencé, alors qu'un tracé plus au Sud aurait épargné Costa aldea et Haispoure,
- la place, le jeu de paume, les lieux de distractions et de promenade des habitants et de la « colonie étrangère » vont être détruits,
- le hameau d'Haispoure, habité par les pêcheurs, sera privé du chemin qui mène au port et va se trouver isolé de la mer.

Ils demandent de :

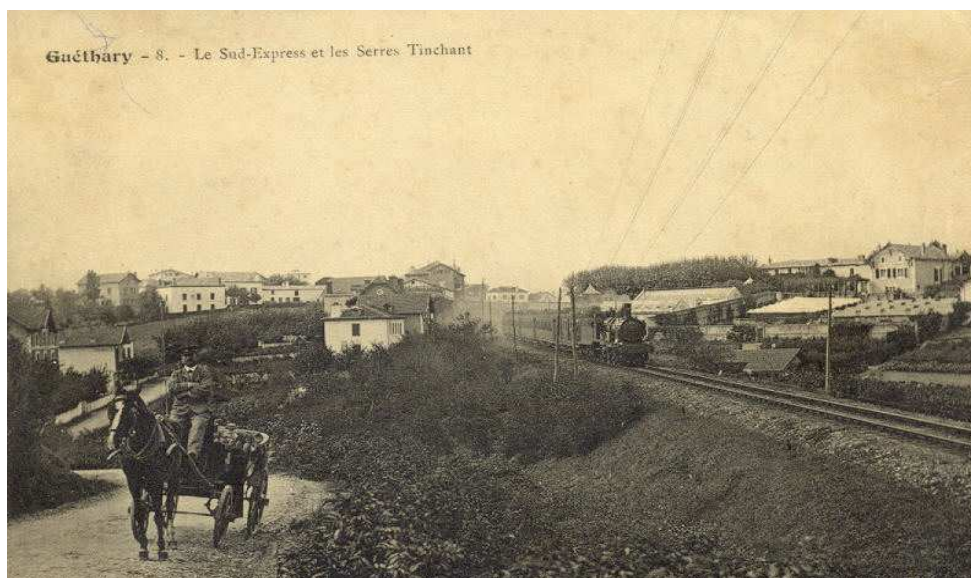
- protéger la chapelle Koskenia très proche de la tranchée du chemin de fer,
- prévoir la construction d'une gare sur le territoire de la commune.

La réponse de la Compagnie du Chemin de Fer ne se fait pas attendre.

Le 8 août 1861, le Conseil Municipal fait le point :

- le tracé restera inchangé, ... « les choses étant trop avancées »,
- une commission étudiera la possibilité de créer une station,
- Haispoure ne sera pas relié à la mer,
- le principe d'une indemnité, pour la dépossession de la Place est acquis,
- une commission spéciale étudiera le projet.

Le 21 avril 1864, le train traverse Guéthary



Le tracé retenu a aussi permis, avec le train qui traverse Guéthary, d'amener plus confortablement et plus rapidement un nombre de touristes de plus en plus important.

L'évolution des modes de déplacements avec le « tout voiture » a entraîné la construction en 1978 de l'autoroute A63.

De ce fait, notre village se trouve découpé sur sa profondeur de 1 km, par la voie de chemin de fer, la nationale 10 et l'A63.

Prochainement va s'ouvrir l'enquête publique pour l'élargissement de l'A63 pour passer à 2 X 3 voies.

Le Maire et son Conseil Municipal, représentants la Commune de Guéthary, disent « ça suffit pour la commune ».

Nous nous opposons formellement au scénario n° 1, mise à 4 voies de la ligne existante entre Bordeaux et Irun afin de préserver le bâti existant et d'éviter de fragiliser les falaises en cours de réhabilitation sur le littoral Basque (étude du BRGM).

Nous sommes d'accord avec la proposition de contribution du Conseil de Développement et Conseil des Elus dans le cadre de Pays-Basque 2020, en insistant sur la nécessité de développer le déplacement au sein de l'agglomération et la conurbation avec une fréquence incitative et un prix attractif.

Les projets de R.F.F. 2007 à 2013

L'augmentation du fret international comme prévu, va augmenter les nuisances pour l'économie touristique ; d'ores et déjà les loueurs en meublés riverains de la voie ferrée sont déclassés. Il faut envisager l'effacement du passage à niveau de Guéthary.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 14 décembre 2006,

Le Maire